



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8530<sup>e</sup>** séance

Mardi 21 mai 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Djani . . . . .	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Bekwa
	Allemagne . . . . .	M. Schulz
	Belgique . . . . .	M <sup>me</sup> Van Vlierberge
	Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Sipaco Ribala
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Ugarelli
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

La situation en Libye

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Ghassan Salamé, Représentant spécial et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye; et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

M. Chergui se joint à nous par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Salamé, M. Chergui, et l'Ambassadeur Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

**M. Salamé** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter un bon ramadan à nos collègues musulmans à l'occasion de ce mois sacré.

Je voudrais aussi féliciter la République d'Indonésie de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de présenter en personne au Conseil un exposé sur notre travail en Libye.

Cela fait quasiment près de deux ans que j'essaye d'éviter de présenter ce rapport. Quarante-huit jours après l'offensive des forces du général Haftar contre Tripoli, on compte déjà trop de morts et de destructions. La Libye est sur le point de sombrer dans une guerre civile qui pourrait déboucher sur une division permanente du pays. Il faudra des années pour réparer les dommages déjà causés, et ce seulement si la guerre prenait fin aujourd'hui.

Les conséquences et les risques du conflit sont déjà terriblement clairs, en particulier pour les Libyens : plus de 460 morts, dont 29 civils; plus de 2400 blessés, dont une majorité de civils; plus de 75 000 personnes, tous des civils, forcées d'abandonner leurs foyers. Plus de la moitié des déplacés sont des femmes et des enfants. Les acteurs humanitaires estiment à plus de 100 000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants pris coincés à proximité immédiate des lignes de front, tandis que plus de 400 000 autres se trouvent dans des zones directement touchées par les affrontements.

Déjà difficile avant le conflit, la situation des migrants et des réfugiés en Libye est allée de mal en pis. Près de 3400 réfugiés et migrants sont coincés dans des centres de détention exposés aux combats ou situés à proximité. Les agences humanitaires des Nations Unies s'affairent 24 heures sur 24 à transférer les plus vulnérables des zones touchées par le conflit vers des lieux plus sûrs, et je suis très, très, fier de leur travail.

Lorsqu'il s'est rendu en Libye le 3 avril, le Secrétaire général entendait montrer par sa visite le plein appui de la communauté internationale au règlement pacifique de la longue période de troubles que connaît le pays. La capitale connaissait une sécurité croissante, la population une monnaie beaucoup plus stable et des perspectives économiques meilleures, et le processus politique, malgré de nombreux obstacles, allait de l'avant.

Nous étions, en effet, à la veille de la tenue de la conférence nationale dans la ville libyenne de Ghadamès, un événement qui aurait rassemblé plus de 150 Libyens de tout le pays. L'enthousiasme du public était grand quant au résultat potentiel de cette conférence en termes de voie à suivre pour mettre fin à la période de transition qui dure depuis huit ans en Libye et inaugurer une nouvelle ère de stabilité et de sécurité par la voie des urnes. Lorsque j'ai vu ceux qui avaient accepté avec enthousiasme notre invitation à venir à Ghadamès prendre subitement les armes les uns contre les autres pour attaquer la capitale ou pour la défendre, cela m'a plongé dans une très profonde tristesse, à cause de l'occasion manquée et de l'espoir tué 10 jours exactement avant sa concrétisation.

L'attaque contre Tripoli a aussi mis en péril le potentiel des pourparlers qui avaient eu lieu le 27 février à Abou Dhabi entre le Premier Ministre Serraj et le général Haftar – les sixièmes du genre entre les deux hommes. Ces pourparlers avaient créé une possibilité réelle de remplacer le Gouvernement d'entente nationale

en place à Tripoli, de dissoudre le gouvernement parallèle établi à Beïda et de créer un gouvernement national inclusif et unifié, qui aurait, via un processus électoral, guidé le pays vers la fin de la période de transition. Les arrangements convenus à Abou Dhabi prévoyaient aussi de placer aussi les militaires sous contrôle civil, une revendication clef de la vaste majorité des Libyens et de beaucoup d'autres au sein de la communauté internationale.

Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais la violence dans la périphérie de Tripoli n'est que le début d'une guerre longue et sanglante sur la rive sud de la Méditerranée, qui met en péril la sécurité des voisins immédiats de la Libye et de l'ensemble de la région méditerranéenne. Le vide sécuritaire créé par le retrait de nombre de troupes du général Haftar du sud, conjugué à la détermination des forces de l'ouest de défendre la capitale, est déjà exploité par Daech et Al-Qaida. Dans le sud du pays, les drapeaux noirs de Daech sont en train de faire leur apparition et j'ai le regret d'informer le Conseil que depuis le 4 avril il y a eu quatre attaques de Daech dans le sud de la Libye : deux à Ghodwa, une à Sabha et une à Zella il y a quelques jours. Le bilan cumulé de ces attaques a été de 17 morts, plus de 10 blessés et huit personnes kidnappées. Les forces libyennes qui, par le passé, avaient défendu courageusement leur pays contre ces groupes terroristes sont maintenant occupés à s'entretuer. Outre le fait que des Libyens innocents sont impitoyablement soumis à la terreur croissante de Daech, cette violence va se propager aux voisins immédiats de la Libye.

De nombreux rapports font état de la présence, sur le champ de bataille et des deux côtés, d'extrémistes, de personnes visées par des sanctions et d'individus recherchés par la Cour pénale internationale (CPI). Toutes les parties doivent se dissocier publiquement et sans retard de ces éléments et remettre à la CPI ceux contre lesquels des mandats d'arrêt ont été délivrés. Je recommande que le Conseil appuie la création d'une commission d'enquête pour déterminer qui a pris les armes, ainsi que de mécanismes pour s'assurer de l'exclusion des éléments indésirables.

Non moins inquiétant est le fait que les armes affluent de nouveau vers toutes les parties. La violation flagrante et télévisée de l'embargo sur les armes qu'a été la supposée fourniture de larges quantités d'armes et de véhicules blindés aux forces du Gouvernement d'entente nationale à Tripoli il y a quelques jours a suivi la fourniture plus tôt, et toujours en cours, d'armes

modernes interdites à l'Armée nationale libyenne. De nombreux pays fournissent des armes à toutes les parties en conflit, sans exception. La quantité et la nature sophistiquée de ces armes sont en train de faire un grand nombre de victimes. Sans un mécanisme d'application robuste, l'embargo imposé à la Libye deviendra une farce cynique. Certains pays sont en train de nourrir ce conflit sanglant; l'ONU doit y mettre fin.

Le conflit est caractérisé par le recours à des frappes aériennes, à des tirs à l'artillerie lourde et au pilonnage aveugle de zones résidentielles. Les nuits du ramadan, normalement passées dans la convivialité et en compagnie de voisins et de membres de la famille, sont devenues des moments de pure terreur pour les habitants de la capitale, qui vivent dans la crainte d'une nouvelle attaque. Depuis la mi-avril, le nombre d'attaques de précision menées de nuit par des aéronefs non identifiés contre les positions du Gouvernement d'entente nationale dans et aux alentours de Tripoli s'est accrue, avec cinq attaques de nuit en moyenne. Le 8 mai, un dépôt de munitions appartenant à la brigade de Fursan Janzour affiliée au Gouvernement d'entente nationale, situé à un kilomètre du complexe de l'ONU où nous travaillons et où nous vivons, a été touché par une frappe aérienne.

Le grand nombre de victimes a surchargé les établissements de soins déjà affaiblis et qui manquent de personnel médical et de fournitures. Onze ambulances ont été directement visées par des frappes aériennes et des tirs de roquettes et d'artillerie alors qu'elles étaient en service. Je suis horrifié par le mépris affiché pour la protection à laquelle a droit le personnel s'acquittant de tâches médicales vitales, et je rappelle que les attaques contre les agents de santé constituent des violations graves du droit international humanitaire.

Nous sommes également profondément préoccupés par la forte augmentation du nombre d'enlèvements, de disparitions et d'arrestations arbitraires depuis le début du conflit. Au moins sept fonctionnaires et employés ont été détenus arbitrairement ou enlevés dans l'est et l'ouest de la Libye. Le sort de toutes ces personnes demeure incertain, et d'autres personnes ont peut-être disparu dans des circonstances similaires. Les journalistes sont aussi l'objet de menaces croissantes, d'intimidation et de violence, souvent en relation avec les reportages qu'ils font sur le conflit. J'en appelle donc au soutien sans équivoque des membres du Conseil pour insister sur l'application du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Nous devons montrer aux personnes qui commettent des violations que l'impunité

ne l'emportera pas. Nous devons sanctionner celles et ceux qui utilisent la guerre pour régler violemment des comptes personnels ou politiques.

Alors que le conflit se poursuit, le tissu social libyen se délite à un rythme alarmant. Les appels en faveur de l'arrêt des combats et de la réconciliation entre les parties au conflit sont actuellement noyés dans les fausses informations, les discours mensongers et les discours de haine que les parties internes et régionales diffusent dans les médias sociaux et qui divisent plus encore la population. La Mission a créé un mécanisme pour surveiller les discours de haine sur Internet, et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a déjà recensé un certain nombre d'incitations à la haine sur Facebook.

Les Nations Unies maintiennent une présence active sur le terrain en Libye – à Tripoli et, par l'intermédiaire de notre plateforme, à Benghazi. Compte tenu de la situation, nous avons naturellement réduit notre personnel non essentiel, mais nous restons en Libye, aux côtés du peuple libyen, pour lui apporter la meilleure aide possible. Depuis le début du conflit, plus de 42 000 personnes ont reçu une assistance dans le cadre des programmes des Nations Unies.

Le prix des denrées augmente dans l'ensemble du pays au fil des pénuries. L'insécurité et les besoins en ressources des parties au conflit aggravent ces pénuries, en particulier s'agissant du carburant. Les infrastructures de la Libye, notamment celles liées à l'électricité et à l'eau, sont également touchées par le conflit. L'approvisionnement en eau de la capitale et de l'ensemble du nord-ouest de la Libye, qui était déjà insuffisant, a été militarisé puisque des groupes armés ont coupé la grande rivière artificielle pour en extorquer des concessions. Cet acte a mis des dizaines de milliers de personnes en danger immédiat et peut être constitutif de crime de guerre. Ces agissements doivent être condamnés avec la plus grande fermeté.

Le seul indicateur économique positif est que toutes les parties ont jusqu'à présent agi dans l'intérêt national en n'entravant pas l'approvisionnement en pétrole. Toutefois, il semble que la branche orientale de la compagnie pétrolière nationale tente à nouveau d'exporter du pétrole en violation du régime de sanctions. Cette tentative illégale risque de diviser la compagnie pétrolière nationale, qui reste la principale source de revenus du pays et le filet national de sécurité sociale.

Nous ne devons pas sous-estimer la résilience de la Libye face à la tournure tragique que prennent les événements. Depuis le 30 mars dernier, les citoyens libyens font preuve d'une détermination admirable en élisant démocratiquement de nouveaux conseils dans 22 municipalités de l'ouest et du sud du pays. Les maires de 18 de ces conseils ont déjà pris leurs fonctions. Il est regrettable que certaines élections aient dû être reportées pour des raisons de sécurité. À cet égard, je note que les efforts déployés par le Gouvernement parallèle établi dans l'est du pays pour nommer les maires ou empêcher la tenue d'élections municipales constituent un déni du droit de tous les Libyens à élire leurs représentants locaux. Il est vital de préserver la démocratie en Libye, et j'exhorte le Conseil à apporter son soutien sans réserve à la poursuite du processus électoral municipal.

Il n'y a pas de solution militaire à la situation en Libye. Ce n'est pas un cliché, mais un fait, et il est grand temps que les personnes qui se bercent d'illusions ouvrent les yeux et s'adaptent à la réalité. Les communautés en Libye, aussi diverses et variées soient-elles, ne peuvent être gouvernées sans la création d'alliances et de partenariats à l'échelle du pays. C'est la conférence nationale, réunissant ces myriades de communautés, qui aurait pu faire naître l'espoir d'un avenir pacifique et prospère pour tous.

De nombreux Libyens nous disent que le processus politique ne peut faire abstraction de la guerre. Ils ont raison; il y a un avant et un après le 4 avril, et, en tant que médiateurs impartiaux, nous devons repenser ce processus afin de remédier à la méfiance qui règne depuis cette date. Nous n'avons pas cessé d'engager des consultations avec les parties, ainsi qu'avec les femmes et les hommes influents, et nous luttons pour maintenir un minimum de fluidité politique entre les différents groupes qui, tôt ou tard, devront revenir pour bâtir ensemble un avenir meilleur pour leurs enfants et trouver une formule plus pacifique pour le partage du pouvoir et des ressources.

À cette fin, les Libyens ont besoin que la communauté internationale travaille à l'unisson pour apaiser et surmonter les différends du peuple, et non les accentuer. Un avenir meilleur est encore possible, mais nous devons tous être conscients de l'urgence extrême du présent alors que les lignes de front restent à la périphérie de Tripoli et avant que les combats ne se déplacent, Dieu nous en garde, vers les quartiers les plus densément

peuplés de la capitale. Cela exigera une action concertée et immédiate de la communauté internationale.

Si les parties prenantes internationales et régionales ne reconnaissent pas que la Libye n'est pas un moyen pour elles d'affirmer leur domination, mais un pays de 6,5 millions d'habitants qui méritent de vivre en paix et d'avoir le droit de déterminer ensemble la voie qu'ils doivent suivre, l'avenir de la Libye sera sombre. Je crains qu'en l'absence d'une action immédiate pour arrêter le flux d'armes et mettre un terme aux pressions pesant sur les parties libyennes au conflit en vue de permettre la reprise d'un dialogue sérieux, la Libye ne sombre dans une guerre civile « de tous contre tous » – pour reprendre l'expression de Thomas Hobbes –, qui pourrait conduire au chaos ou à la partition du pays.

Il est possible d'éviter une guerre civile totale en Libye, mais elle pourrait survenir par la volonté de certaines parties et à cause de l'inertie d'autres. Certains Libyens se résignent à un conflit qui dure depuis des mois, voire des années. Mon devoir, et celui de cette famille de nations, est de leur dire : « Non. Vous devez arrêter les combats, et le faire maintenant, pour le bien de vos proches, pour le bien de votre pays et pour le bien de la paix et de la sécurité internationales ».

Je demande donc au Conseil d'assumer sa responsabilité et d'exhorter les parties au conflit à faire taire les armes et à collaborer avec la Mission pour assurer une cessation totale et globale des hostilités et le retour à un processus politique sans exclusive dirigé par l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

**M. Chergui** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant le Conseil au sujet de la situation en Libye.

Les conditions de sécurité actuelles en Libye sont très préoccupantes, car elles se sont gravement détériorées ces dernières semaines. Le 4 avril dernier, l'Armée nationale libyenne a lancé une campagne militaire pour prendre le contrôle de Tripoli, et le Gouvernement d'entente nationale a mobilisé des forces pour défendre la capitale. Les combats qui ont suivi ont fait plus de 400 morts parmi les civils, plus de 2 000 blessés et 65 000 déplacés. Les combats en cours à Tripoli et dans les environs ont entraîné la création de

différentes alliances entre le Gouvernement d'entente nationale et plusieurs groupes armés, et entre l'Armée nationale libyenne et d'autres milices. La situation est d'autant plus compliquée que la Libye est essentiellement devenue un champ de bataille par procuration pour un certain nombre d'acteurs extérieurs qui défendent leurs intérêts nationaux par l'intermédiaire d'acteurs locaux.

Depuis le début de la crise en Libye, en 2011, l'Union africaine (UA) n'a cessé d'appeler toutes les parties et leurs partisans extérieurs à rechercher une solution politique à la crise dans le pays. L'UA demeure convaincue qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise, et réitère donc son appel en faveur d'un dialogue et d'un consensus entre les Libyens, seule solution durable pour une Libye stable et unie.

Par son engagement à tous les niveaux, l'UA s'est toujours employée à aider les parties prenantes libyennes à remédier aux lacunes et aux insuffisances de l'Accord politique libyen afin de promouvoir une solution durable. Toutefois, des désaccords persistants entre le Conseil de la présidence et la Chambre des représentants sur la portée et les modalités de la mise en œuvre de l'Accord ont empêché d'accomplir des progrès significatifs.

Il est tragique que la guerre ait repris le jour même où le Secrétaire général est arrivé à Tripoli et deux jours après que le Président de la Commission de l'Union africaine se soit rendu à Tripoli et Benghazi pour consolider un accord politique très attendu. En ce qui concerne le point précédent, l'Union africaine et l'ONU ont pris la tête des efforts visant à organiser un dialogue sans exclusive pour promouvoir la réconciliation par l'intermédiaire du forum national libyen pour la paix et la réconciliation, qui doit se tenir à Addis-Abeba au siège de l'Union africaine.

Plus récemment, début mars, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, et moi-même nous sommes rendus en Libye, où nous avons notamment convenu de la nécessité de coordonner étroitement les activités de l'ONU avec celles de l'Union africaine en ce qui concerne la gestion de la situation politique et sécuritaire en Libye. Outre les questions contentieuses telles que la composition du Conseil de la présidence, la formation du Gouvernement, le commandant général des forces armées et la distribution équitable des revenus pétroliers, nous demeurons profondément préoccupés par le sort des migrants africains en Libye et par les incidences profondes de la crise non seulement dans les pays voisins, mais également dans toute la région du

Sahel. Le dernier attentat terroriste commis au Niger a prouvé une fois de plus que des compétences nouvelles et des capacités accrues sont importées de Libye.

Je tiens à souligner les quatre messages suivants concernant la voie à suivre.

Premièrement, il est impératif de reconnaître que la situation en Libye se détériore à un rythme alarmant. Cela souligne la nécessité de conclure un accord de cessez-le-feu immédiat et d'ouvrir des couloirs sécurisés pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

Deuxièmement, la situation actuelle a des effets dévastateurs sur les migrants africains, en particulier ceux qui se trouvent dans des centres de détention à Tripoli, où certains d'entre eux seraient utilisés comme boucliers humains et forcés de participer aux hostilités. En sus de notre coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'Union européenne sur cette question, des efforts supplémentaires doivent être déployés de toute urgence.

Troisièmement, il importe de reconnaître que la Libye subit une ingérence étrangère inédite et toxique. Cette ingérence inonde le pays d'armes, créant un environnement propice à l'épanouissement des groupes terroristes. Elle exacerbe une situation déjà instable sur le terrain. À cet égard, nous appelons tous les acteurs à travailler dans l'intérêt légitime du peuple libyen et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye.

Quatrièmement, toutes les parties prenantes doivent concentrer leurs efforts sur la poursuite du processus de paix et préparer la conférence nationale ainsi que la conférence pour la réconciliation ouverte à tous sous la conduite de l'Union africaine. Nous nous réjouissons de collaborer étroitement avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux pour garantir la réussite de ces deux réunions et ouvrir la voie à un règlement définitif et permanent du conflit libyen.

Face à la souffrance et au désespoir prolongés du peuple libyen, à la guerre ouverte qui lui est imposée et aux amères leçons des sept dernières années, je compte sur mes collègues autour de cette table pour aller au-delà d'un examen de la situation politique et sécuritaire et mettre l'accent sur une approche commune basée sur une feuille de route unique de l'Union africaine et de l'ONU, dans un esprit de coopération sincère, aux fins d'un règlement global de la crise libyenne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Schulz.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 21 mars au 21 mai 2019. Je souhaite en premier lieu faire part de trois faits nouveaux relatifs aux travaux du Comité.

Premièrement, le 2 mai, le Comité a reçu le rapport d'activité du Groupe d'experts, conformément au paragraphe 15 de la résolution 2441 (2018).

Deuxièmement, le 3 mai, le Comité a reçu du Groupe d'experts un rapport spécial. Le Comité doit se réunir avec le Coordonnateur du Comité le 31 mai.

Troisièmement, un membre du Groupe d'experts, M. Moncef Kartas, a été arrêté et détenu en Tunisie le 26 mars. Depuis cette date, les membres du Comité ont reçu cinq notes écrites et un exposé oral du Secrétariat sur cette question. Le 18 avril, en ma qualité de Président du Comité, et accompagné par le Secrétariat, j'ai rencontré le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'ONU, comme convenu durant les consultations du Comité, le 15 avril. Dans la dernière note transmise par le Secrétariat le 13 mai, celui-ci informe le Comité qu'à la suite d'un examen minutieux des informations présentées par les autorités tunisiennes au Secrétariat concernant la procédure juridique engagée à l'encontre de M. Kartas, il a réaffirmé l'immunité de M. Kartas, exigé sa libération immédiate ainsi que l'abandon des charges retenues contre lui. Le Comité suit étroitement la situation et prie le Secrétariat de le tenir informé.

Au cours de la période considérée, le Comité a conclu l'examen de deux des quatre communications présentées par la Libye concernant le paragraphe 8 de la résolution 2174 (2014). Dans les deux cas, le Comité a déterminé que les articles et services en question relevaient de la dérogation à l'embargo sur les armes figurant au paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013), pourvu que toutes les conditions nécessaires soient remplies. Le Comité a également répondu à une demande de directives provenant de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à propos de l'embargo sur les armes.

En outre, le Comité a reçu trois rapports d'inspection, transmis par l'Union européenne, sur des inspections de navires menées par l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale en vertu de l'autorisation accordée dans la résolution 2292 (2016) et reconduite dans la résolution 2420 (2018). Le Comité rappelle l'embargo sur les armes établi en application des résolutions 1970 (2011), 2009 (2011), 2095 (2013) et 2174 (2014), qui oblige tous les États Membres à prendre des mesures immédiates pour garantir la mise en œuvre pleine et effective de l'embargo sur les armes.

En ce qui concerne le gel des avoirs, aucune décision négative n'a été prise par le Comité à la suite d'une notification au titre des dépenses ordinaires présentée par le Royaume-Uni concernant les frais médicaux et de voyage de M<sup>me</sup> Aisha Kadhafi. Une demande de dérogation à l'interdiction de voyager avait déjà été approuvée pour M<sup>me</sup> Kadhafi. Toujours en ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé une deuxième demande de dérogation en application du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011) pour M<sup>me</sup> Kadhafi.

Par ailleurs, après avoir reçu des informations supplémentaires du Groupe d'experts, ainsi que de la Libye, le Comité a déterminé que le voyage de M. Abu Zayd Umar Dorda, qui s'est rendu de Libye en Égypte en passant par la Tunisie le 17 février, constituait une violation de l'interdiction de voyager. Tout en tenant compte du problème médical signalé par M. Dorda au moment de son déplacement, le Comité tient à souligner que ses procédures de dérogation à l'interdiction de voyager permettent d'envisager des évacuations médicales d'urgence. Pour les individus qui sont également visés par le gel des avoirs, le Comité tient à souligner que le Conseil prévoit des dérogations au paragraphe 19 de sa résolution 1970 (2011), et que le Comité a mis au point les procédures correspondantes dans ses directives. Le Comité a écrit aux trois pays concernés par le voyage de M. Dorda et a reçu une réponse de l'un d'entre eux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Schulz de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé et M. Chergui de leurs exposés, ainsi que l'Ambassadeur d'Allemagne de son rapport

sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous nous félicitons vivement de la présence du Représentant spécial du Secrétaire général ici à New York. Il a fait un exposé très alarmant, qui n'incite guère à l'optimisme. Nous prenons très au sérieux les avertissements que vous avez lancés, Monsieur le Président.

D'emblée, je voudrais faire trois clarifications, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Premièrement, en réponse à l'appel lancé par M. Salamé aux parties sur le terrain et à la demande qu'il a faite au Conseil pour qu'il envoie un message très ferme, je voudrais exprimer l'appui très ferme du Royaume-Uni à M. Salamé. Un processus dirigé par l'ONU est le seul moyen qui permettra en fin de compte d'instaurer la sécurité et la stabilité que tous les Libyens méritent.

Deuxièmement, nous appelons très clairement, et je le répète aujourd'hui, toutes les parties au conflit à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, d'un accès humanitaire sans entrave et de la reprise des pourparlers politiques facilités par M. Salamé. Je voudrais insister sur ces points, et j'invite tous les membres du Conseil à faire de même, afin qu'il n'y ait aucun doute quant à l'importance que le Conseil attache à ces questions et à l'importance de l'unité au sein du Conseil.

Nous sommes très préoccupés car les exposés, y compris celui de l'Union africaine, laissent entendre que la situation humanitaire et en matière de sécurité continue de se détériorer. Comme je l'ai dit, cela est alarmant. Il ne saurait y avoir de solution militaire et il n'y aura certainement pas de victoire nette pour quelque partie que ce soit en Libye. Comme l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, la violence, qui se prolonge et s'intensifie, ne profite certainement pas aux citoyens ordinaires libyens, qui doivent être au cœur de nos efforts.

J'en viens maintenant à l'embargo sur les armes. Tous les États Membres ont une obligation à cet égard au titre de la résolution 1970 (2011). Comme nous l'avons entendu, nous savons que des navires transportant des armes sont peut-être déjà en route vers des ports libyens. Inonder la Libye d'armes ne fera qu'alimenter l'escalade, prolonger le conflit et retarder les progrès vers un cessez-le-feu. Par conséquent, nous appelons tous les États Membres à appliquer intégralement l'embargo sur les armes, et nous espérons que le Comité des sanctions

concernant la Libye continuera de faire du bon travail en se penchant sur les violations de l'embargo sur les armes.

Nous ne devons pas oublier que Daech et d'autres groupes extrémistes profitent du chaos qui règne en Libye pour mener des attaques opportunistes, ce qui devrait nous inquiéter tous, surtout ceux d'entre nous qui sont exposés directement à la menace d'un terrorisme motivé par Daech. La poursuite des combats continuera d'avoir une incidence négative sur les efforts de lutte contre le terrorisme en Libye, et nous devons garder à l'esprit que c'est à ces groupes extrémistes que ce conflit profite le plus. C'est un autre aspect sur lequel nous devrions tous réfléchir.

Je voudrais parler brièvement de la situation humanitaire et du pétrole. Selon certaines informations, des civils auraient été pris pour cible. J'exhorte toutes les parties à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et à veiller à ce que les civils, les infrastructures civiles, les installations médicales, le personnel médical et ses moyens de transport soient protégés. Je voudrais rappeler les obligations énoncées dans la résolution 2286 (2016), à savoir que le personnel médical et les centres de détention ne doivent pas être pris pour cible. J'insiste sur la nécessité de garantir un accès humanitaire aussi large que possible sur le terrain.

Le Représentant spécial a évoqué la question du pétrole. Nous estimons qu'il est essentiel que toutes les exportations pétrolières de la Libye continuent d'être supervisées par la National Oil Corporation à Tripoli, conformément aux résolutions du Conseil. Le Comité des sanctions concernant la Libye doit se pencher sur toute tentative des parties au conflit de détourner les ressources pétrolières de la Libye dans leur intérêt.

Le représentant de l'Allemagne a parlé brièvement de M. Kartas. Nous avons appuyé l'ONU à cet égard, et nous continuons de le faire. Nous avons appris sa libération en toute sécurité. Je voudrais toutefois rappeler que les membres du personnel de l'ONU jouissent de l'immunité. Ils travaillent pour l'ONU, et l'ONU travaille pour le bien de tous les citoyens des pays où elle opère. Nous appelons les États Membres à respecter cela.

Pour terminer, nous sommes vivement préoccupés par la sécurité du personnel de l'ONU en général. Un cessez-le-feu et la reprise du processus politique dirigé par l'ONU sont le seul moyen de mettre fin à l'effusion de sang en Libye et de tracer la voie à suivre avant que la situation ne dégénère en un conflit encore plus meurtrier

et plus chaotique. En notre qualité de rédacteur, nous poursuivrons nos discussions avec les membres du Conseil sur la voie à suivre et sur les mesures que le Conseil peut prendre pour appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés, en ces moments difficiles pour ce pays frère qu'est la Libye. Je remercie également l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de son exposé sur les dernières activités du Comité.

Ce n'est un secret pour personne que l'ONU a bénéficié d'un appui régional et international considérable, ce qui a abouti à l'annonce faite par M. Salamé le 20 mars lors de la dernière séance publique du Conseil de sécurité (voir S/PV.8488), concernant la date et le lieu de la conférence nationale inclusive tant attendue. C'est l'aboutissement de plusieurs cycles de négociations avec un certain nombre d'acteurs libyens et d'efforts considérables déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pendant plus d'un an. L'objectif était de créer les conditions propices à une solution efficace et durable au conflit, qui est entré dans sa neuvième année, et de trouver un moyen de parvenir à un règlement politique qui tienne compte des circonstances nationales libyennes.

Alors que la communauté internationale attend avec intérêt la tenue de la conférence nationale, le Conseil de sécurité a accueilli favorablement cette annonce dans la déclaration à la presse SC/13749, en se félicitant de la détermination des parties libyennes à participer activement et sérieusement à la conférence. En outre, le Secrétaire général, M. António Guterres, a effectué une visite à Tripoli et à Benghazi pour préparer le terrain à cette conférence et encourager toutes les parties à y participer et à accepter ses conclusions.

Cependant, nous avons été surpris par les attaques militaires à Tripoli et ses environs au cours de la première semaine d'avril, qui ont fait plus de 400 morts et plus de 2 000 blessés et provoqué le déplacement de plus de 70 000 civils en dehors des zones d'affrontement. Ces affrontements ont exposé les citoyens et leurs biens à de graves dangers et créé de nouveaux obstacles au processus politique, ce qui risque de mettre en péril tous



les efforts qui ont été déployés ces dernières années pour mettre fin à cette crise.

Je voudrais réitérer ce que M. Salamé a dit dans son exposé, à savoir qu'il n'y aura jamais de solution militaire à cette crise. Dans cet esprit, nous appelons toutes les parties libyennes au conflit à faire preuve de retenue et à honorer leurs engagements au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous les appelons à ne pas prendre pour cible les civils et les infrastructures civiles, à donner la priorité à des solutions pacifiques fondées sur le dialogue et à rejeter la violence. Nous leur demandons également de répondre de façon constructive et concrète aux appels lancés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'une désescalade de la situation militaire, et de soutenir les efforts déployés en ce sens.

Les parties doivent, en outre, apporter leur concours à l'action menée par la Mission pour établir les garanties nécessaires à la convocation de la conférence nationale. Cette conférence représente une véritable occasion historique de tourner la page sur un passé qui a épuisé les ressources et les capacités du peuple libyen. Elle constitue aussi une voie prometteuse vers un avenir meilleur, un avenir qui peut véritablement s'attaquer aux divergences et aux divisions institutionnelles de la Libye sans exclure ni marginaliser aucune composante de la société libyenne.

Nous voudrions par ailleurs mentionner la montée du terrorisme et la multiplication des opérations subversives menées par le groupe terroriste Daech, qui a exploité la situation sécuritaire qui règne actuellement en Libye pour lancer des attaques terroristes contre certaines régions du pays, telles que Foqaha, Sabha et le champ pétrolier de Zella. Ces opérations terroristes doivent être condamnées par le Conseil de sécurité et exigent que toute l'aide nécessaire soit apportée aux autorités libyennes compétentes afin qu'elles puissent surmonter ce défi majeur qui menace la sécurité et la stabilité régionales et internationales.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par M. Ghassan Salamé pour faciliter un processus politique complet en Libye, conformément au plan d'action de l'ONU. Nous pensons comme lui que l'une des priorités est de mettre en place les conditions de sécurité qui permettront la tenue de la conférence. Nous lui sommes reconnaissants des efforts inlassables qu'il consent à cette fin et exhortons toutes les parties libyennes à faire preuve de bonne volonté en vue de

parvenir à un règlement politique pacifique. Nous les engageons également à participer avec sérieux et de manière constructive aux processus politiques et sécuritaires, conformément aux arrangements convenus à Palerme, Paris et Abou Dhabi en ce qui concerne la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques afin d'édifier une Libye unie et stable.

**M. Delattre** (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, pour leurs interventions qui ont permis de dresser un état des lieux précis et éclairant de la situation et des enjeux auxquels nous faisons face actuellement en Libye. Je remercie également l'Ambassadeur Juergen Schulz pour son exposé en tant que présidence allemande du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je souhaite commencer par exprimer ici, au nom de la France, notre reconnaissance particulière au Représentant spécial Ghassan Salamé pour sa présence parmi nous aujourd'hui et pour son engagement, et lui réitérer le plein soutien de la France dans l'exercice de sa mission, alors qu'il œuvre courageusement avec ses équipes dans un contexte particulièrement difficile et dans un environnement politique très sensible.

Je souhaite en particulier faire écho d'emblée à l'appel de Ghassan Salamé pour un cessez-le-feu. Face à l'enlisement de la situation et au risque d'escalade, l'urgence est bien de mettre en place un cessez-le-feu sans préconditions et de l'asseoir sur un mécanisme de surveillance international.

Les nouveaux développements de la crise libyenne sont particulièrement préoccupants, cela a été dit. Les combats ont d'ores et déjà eu des conséquences humanitaires inquiétantes depuis début avril, avec plus de 500 morts et 75 000 déplacés, des affrontements qui se déplacent vers des zones à forte densité de peuplement et 3 200 migrants et réfugiés détenus dans des centres à proximité des combats. Toutes les parties doivent se conformer à leurs obligations à l'égard des civils et infrastructures civiles, tout comme des personnels humanitaires et de santé.

La poursuite des combats met par ailleurs en péril les efforts politiques et diplomatiques en vue de la mise en œuvre de la feuille de route des Nations Unies. Ne nous y trompons pas : ce sont les groupes criminels, radicaux et terroristes qui tirent parti de cette situation.

En témoignent l'infiltration, sous couvert de défendre le Gouvernement d'entente nationale, d'éléments radicaux à Tripoli, parmi lesquels des individus sous sanctions du Conseil de sécurité, et les récentes attaques revendiquées par Daech dans le sud et dans le centre du pays.

Cette situation critique menace de se dégrader encore si rien n'est fait pour dépasser l'impasse actuelle dans un contexte où il apparaît clairement qu'aucun camp ne peut l'emporter par la force. La poursuite des hostilités, voire son extension à d'autres fronts en Libye, le réarmement de part et d'autre et la hausse des activités terroristes font peser un risque majeur sur la population civile et sur la pérennité du processus politique.

Dans ces conditions, je le répète, notre priorité doit être la mise en place rapide d'un cessez-le-feu durable, sans préconditions, qui, pour être crédible, doit s'appuyer sur un mécanisme de surveillance international. Nous devons également veiller à ce que des canaux humanitaire soient effectivement mis en place afin de faciliter l'acheminement de l'aide à toutes les populations dans le besoin, y compris les migrants et les réfugiés.

Il est essentiel également que les acteurs libyens se dissocient pleinement et sans ambiguïtés des groupes terroristes, dans leurs déclarations publiques comme sur le terrain. Enfin, comme l'a souligné le Représentant spécial, l'embargo sur les armes mis en place par le Conseil doit être pleinement respecté et appliqué par toutes les parties.

Sans cessez-le-feu immédiat, le conflit ne peut que menacer davantage encore la paix et la sécurité internationales et régionales. Le règlement de ce conflit et la stabilisation de la Libye sont impératifs, pour le peuple libyen qui aspire à la paix et à la stabilité, et pour nous tous, car la Libye constitue un enjeu de sécurité prioritaire dans la lutte contre le terrorisme et les trafics, et le contrôle des migrations.

Dans ce contexte, l'autre urgence est la reprise des discussions politiques dans le cadre du processus conduit par l'ONU. Le cessez-le-feu sans conditions n'est qu'une première étape qui devra s'accompagner d'une relance du processus politique sur la base des principes établis lors des réunions de Paris, de Palerme et d'Abou Dhabi. Il s'agit de la seule voie qui permette d'engager une dynamique nouvelle en faveur de la tenue d'élections générales dans les meilleurs délais pour permettre aux Libyens de décider souverainement de leur destin.

L'accord d'Abou Dhabi demeure une base valide, car il établit les principes d'une réunification du pays et de ses institutions, ouvre la voie à la formation d'un gouvernement unifié en vue de la préparation d'élections et prévoit le contrôle politique de l'institution militaire d'ici aux élections.

C'est pourquoi la France appelle les parties libyennes à reprendre les discussions sur cette base, avec l'aide du Représentant spécial. L'ONU doit continuer à jouer le rôle central en vue du règlement du conflit en Libye, à travers la médiation du Représentant spécial Ghassan Salamé et avec le soutien du Conseil. Nous partageons au sein du Conseil des points importants de convergence, notamment le constat que la priorité est la relance du processus politique, qu'il n'y a pas de solution militaire en Libye et qu'il est impératif de faire taire les armes. Sachons construire sur ces convergences en appui au Représentant spécial.

Il est par ailleurs absolument nécessaire que l'ONU et son groupe d'experts sur la Libye puissent effectuer leur travail en toute indépendance et dans des conditions adéquates. En ce qui concerne la situation de M. Moncef Kartas sur laquelle la présidence allemande du Comité de sanctions est revenue tout à l'heure, nous sommes encouragés par les récents développements à Tunis. Nous remercions le Conseiller juridique des Nations Unies, M. Miguel Ferreira de Serpa Soares, et ses équipes pour leurs efforts et l'engagement de la Tunisie.

La France poursuivra résolument ses efforts en appui au Représentant spécial Ghassan Salamé pour rassembler les acteurs libyens autour d'une solution politique inclusive, menant dès que possible aux élections demandées par le peuple libyen, et pour aider à construire une paix durable en Libye. C'est bien le sens des efforts que le Président Macron et le Ministre Le Drian entretiennent avec les parties libyennes.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Salamé, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine Chergui et l'Ambassadeur Schulz de leurs exposés respectifs. Je remercie M. Salamé d'être venu à New York pour nous informer.

Depuis le début du mois d'avril, les affrontements militaires qui ont éclaté autour de Tripoli ont fait de nombreuses victimes, dont des civils. Le nombre croissant de réfugiés, de migrants et de déplacés et l'intensification des activités terroristes compromettent

la stabilité et le développement de la Libye sur les plans politique, sécuritaire, économique et social. Ces problèmes s'étendent également à d'autres zones, telles que le Sahel et la région côtière méditerranéenne. La Chine est extrêmement préoccupée par l'évolution de la situation en Libye. La communauté internationale doit accorder davantage d'attention à la Libye et œuvrer de concert pour trouver une solution à la question libyenne dès que possible. À cet égard, je ferai les quatre remarques suivantes.

Premièrement, nous devons continuer de rechercher une solution politique. La Chine est persuadée depuis toujours que la question libyenne doit être réglée par des moyens politiques. Nous espérons que les parties au conflit en Libye donneront la priorité aux intérêts du pays et de son peuple, répondront aux appels de la communauté internationale, instaureront un cessez-le-feu le plus tôt possible, désamorceront les tensions et reprendront le chemin du règlement par le dialogue pacifique et la négociation. Nous devons garantir la sûreté et la sécurité des civils et tenter d'améliorer la situation humanitaire.

Deuxièmement, il faut créer des synergies. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye. Les pays influents doivent jouer un rôle actif et user de leur influence pour encourager les parties libyennes à régler leurs différends et à instaurer la confiance mutuelle. Ils doivent aussi fournir une assistance constructive aux parties pour qu'elles instaurent un cessez-le-feu et reprennent le dialogue politique.

Troisièmement, nous devons renforcer la coordination. La Chine appuie activement le processus de règlement politique en Libye sous la direction de l'ONU, ainsi que les bons offices du Secrétaire général António Guterres et du Représentant spécial Salamé. Mon pays appuie le rôle actif des organisations régionales, telles que l'Union africaine, et espère que les mécanismes pertinents tireront pleinement parti de leurs avantages respectifs et renforceront leur coordination et leur coopération.

Quatrièmement, la question des sanctions doit être traitée correctement. Nous sommes convaincus depuis toujours que les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un moyen. Elles doivent toujours servir à trouver une solution politique aux problèmes qui se posent. Tout en continuant d'appliquer les sanctions à l'encontre de la Libye, il est impératif de veiller à ce qu'elles ne nuisent pas à la population civile et aux pays

tiers. L'intérêt général de la nation libyenne ainsi que la vie quotidienne et les besoins humanitaires de sa population ne doivent pas être compromis.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale dans le cadre d'un effort énergique et concerté pour instaurer durablement la paix et la stabilité en Libye.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Je voudrais commencer par remercier M. Ghassan Salamé pour la qualité de son exposé, qui nous instruit sur l'état actuel de la situation sécuritaire et humanitaire et du processus politique en Libye, ainsi que sur les activités menées dans le cadre du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Je voudrais lui exprimer tout le soutien et les encouragements de mon pays, la Côte d'Ivoire. Je veux également remercier M. Smaïl Chergui pour la qualité de son exposé. Je remercie enfin l'Ambassadeur Juergen Schulz pour sa présentation du trente-quatrième rapport périodique du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La Côte d'Ivoire suit avec attention l'évolution de la situation en Libye. Elle note avec une vive préoccupation l'impasse qui prévaut depuis le début des affrontements armés pour la prise du contrôle de Tripoli. Après plus de six semaines de combat et un triste bilan de 450 morts, de plus de 2 000 blessés et de plus de 63 000 déplacés, la perspective de la reprise du dialogue politique interlibyen s'éloigne, hélas, dangereusement. Tout aussi inquiétante est l'insidieuse implantation, voire la sanctuarisation, de groupes religieux, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant, dans des zones qui échappent à l'autorité étatique. Portés par une idéologie et une rhétorique radicales, ces groupes pourraient, au cas où la crise actuelle s'enliserait, exacerber les clivages tribaux et constituer un défi majeur sur la voie recherchée pour un retour de la paix et de la stabilité durables en Libye.

C'est pourquoi la Côte d'Ivoire condamne les affrontements armés qui ont cours entre les forces du Gouvernement d'entente nationale et celles du maréchal Haftar, et dont les conséquences humanitaires sont particulièrement désastreuses. Tout en exprimant sa solidarité avec le peuple libyen frère, dans ces moments particulièrement difficiles, mon pays entend réitérer son appel aux Nations Unies et à l'Union africaine à poursuivre leurs efforts de médiation et de bons offices auprès des parties au conflit, afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et de relancer la concertation entre toutes les parties libyennes. Rappelant que la sortie de crise

et l'avènement de la paix et de la stabilité durables en Libye sont tributaires d'un dialogue hardi, constructif et inclusif entre toutes les forces vives, mon pays reste convaincu que la détérioration continue de la situation sociopolitique et humanitaire commande une mise en œuvre diligente de la résolution 2420 (2018), notamment ses dispositions relatives à l'embargo sur les armes.

Il est aussi indéniable que la poursuite des combats aux alentours de Tripoli affecte le secteur pétrolier du pays, déprimant davantage une économie déjà exsangue, et exacerbe la crise humanitaire en cours. Il est bon de rappeler, à ce propos, que l'exportation du pétrole libyen ne doit relever que des seules prérogatives de la compagnie pétrolière nationale de la Libye. Aussi le message du Conseil en direction des parties libyennes doit-il être empreint de fermeté quant à l'obligation qui leur incombe en matière de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris la protection des civils et des personnels humanitaires.

La Côte d'Ivoire voudrait également se faire l'écho de l'appel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, exhortant les parties libyennes à se préoccuper du sort des milliers de migrants qui sont dans les camps de détention proches des zones de combats. Le Commissaire Chergui vient de le dire, certains Africains sont aujourd'hui utilisés comme boucliers humains dans les combats qui ont cours autour de Tripoli. Cela doit nous alarmer et nous amener à être plus vigilants. La Côte d'Ivoire salue, à cet égard, l'assistance des partenaires bilatéraux, notamment le Gouvernement allemand, dont le récent don de 3 millions d'euros au bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Libye contribuera sans aucun doute à une meilleure protection des réfugiés et personnes déplacées.

Le communiqué final conjoint publié à l'issue de la troisième Conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue le 6 mai dernier, souligne les rôles complémentaires des organisations et des acteurs régionaux dans la résolution du conflit libyen. Il rappelle surtout la nécessité d'une mobilisation urgente de la communauté internationale afin d'adresser un message sans équivoque sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et l'exigence d'une feuille de route unique pour la Libye.

L'instabilité actuelle en Libye constitue de toute évidence une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales, notamment pour les pays d'Afrique subsaharienne, qui peinent à trouver des réponses adéquates à la sanctuarisation progressive et aux attaques

meurtrières des groupes jihadistes. C'est tout le sens du soutien sans réserve de la Côte d'Ivoire à l'appel lancé par la Conférence des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel à la communauté internationale pour une juste appréciation de l'ampleur régionale et internationale de la crise libyenne, et pour une harmonisation des efforts de tous les pays concernés en vue de parvenir à un règlement durable du conflit en Libye.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Salamé, le Commissaire Chergui et l'Ambassadeur Schulz de leurs exposés aujourd'hui.

Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté les deux attentats terroristes perpétrés le week-end dernier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali qui ont tué un Casque bleu nigérian et en ont blessé plusieurs autres. Nous adressons nos condoléances et notre sympathie à la famille du soldat de la paix nigérian qui a été tué et souhaitons un prompt et complet rétablissement aux blessés.

Pour en revenir à la Libye, la sécurité du personnel des Nations Unies et des civils sur le terrain est notre première préoccupation.

Nous appuyons fermement le leadership personnel dont fait montre le Représentant spécial Salamé pour promouvoir une solution politique et tenter de réduire la violence en Libye. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour tracer la voie à suivre afin d'assurer la sécurité et la prospérité de tous les Libyens.

L'instabilité persistante à Tripoli met en danger les civils, endommage les infrastructures civiles, crée des occasions pour les terroristes de se regrouper et aggrave la situation humanitaire. Une paix et une stabilité durables ne peuvent être le résultat que d'une solution politique. Toutes les parties doivent rapidement revenir à la médiation politique de l'ONU, dont le succès dépend d'un cessez-le-feu à Tripoli et dans les environs. La situation humanitaire est alarmante et nous saluons les efforts en cours pour traiter la dimension humanitaire de ce conflit.

Nous appelons toutes les parties à éviter une nouvelle escalade et à travailler de manière constructive avec le Représentant spécial et la MANUL pour parvenir à une solution politique à ce conflit, qui n'a que trop tardé. Les États-Unis sont prêts à fournir toute l'assistance appropriée au moment où la MANUL

s'emploie à aider les Libyens à reprendre le processus politique et à désamorcer le conflit à Tripoli.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés détaillés. Nous appuyons le travail de M. Salamé et nous continuerons de l'aider. Nous tenons à affirmer à M. Chergui que la Fédération de Russie a toujours souligné le rôle crucial de l'Union africaine dans le règlement des crises sur le continent, notamment en Libye. Nous remercions la délégation allemande d'avoir dirigé le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, qui se trouve à un stade difficile du règlement de la question libyenne.

Nous sommes désolés de devoir conclure que l'escalade dans la région de Tripoli, et dans l'ensemble de la Libye, ne s'améliore pas. Comme d'autres membres de la communauté internationale, la Russie est profondément préoccupée. L'amère vérité est que ce pays, qui était jusqu'à tout récemment un État nord-africain stable et prospère, est tombé dans le chaos. Il n'a pratiquement pas de gouvernement et il est fragmenté depuis un certain nombre d'années. Il est utilisé comme zone de transit et de migration. C'est une source d'influences déstabilisatrices sur les régions voisines des deux rives de la Méditerranée. Quiconque croit que les problèmes de la Libye n'ont commencé que ce printemps se trompe profondément. La situation actuelle de la Libye est le résultat de l'ingénierie géopolitique et des politiques de changement de régime que divers pays ont décidé de mettre en œuvre en 2011. Nous n'avons qu'un seul but en soulignant cet état de fait. La situation qui s'est produite en Libye devrait être un rappel constant de la faillite du concept d'incursions armées extérieures, lesquelles conduisent au démantèlement des institutions gouvernementales et à l'émergence d'États défailants.

Nous devons tirer les leçons de nos erreurs, ce qui signifie que maintenant, dans la phase active du conflit, nous devons travailler avec toutes les parties impliquées sans préférer l'une d'elles aux autres. C'est la seule façon de mettre fin aux affrontements militaires. Toute tentative de ne tenir pour responsable qu'un seul des acteurs ne fera qu'approfondir l'affrontement et réduire les chances de reprise du processus politique. Nous sommes convaincus que M. Salamé s'inspirera de cette approche. Nous devons continuer à fournir une aide humanitaire à tous les Libyens qui en ont besoin et

garantir un accès sans entrave et non discriminatoire au personnel humanitaire.

La Russie continuera d'appeler toutes les forces militaires et politiques libyennes et les personnalités influentes à cesser toute action militaire, à s'abstenir de faire des déclarations agressives et à s'asseoir à la table des négociations afin de rétablir progressivement la confiance qui a été si fortement minée. Pour ce faire, les intérêts étroits doivent être mis de côté et nous devons travailler sur la base du principe selon lequel l'intérêt de la Libye et de son peuple prévaut. Pour cela, nous devons nous abstenir de faire des plans qui impliquent une intervention constante dans les affaires intérieures et nous rappeler que les richesses naturelles de la Libye appartiennent exclusivement au peuple libyen. Selon nous, il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement politique. Nous devons nous abstenir de recourir à la force et nous attacher à unir les efforts de toutes les forces libyennes afin de rétablir rapidement les institutions nationales capables de traiter efficacement les priorités immédiates, y compris la lutte contre le terrorisme. Malheureusement, cette menace est encore bien réelle et nécessite l'unification de toutes les forces politiques. L'une des tâches les plus urgentes à l'ordre du jour est la mise en place d'institutions étatiques unies et viables, y compris l'armée et les forces de sécurité. Ce sont les Libyens eux-mêmes qui doivent prendre ces décisions. Succomber à toute tentation ou tentative d'imposer de l'extérieur les paramètres de ce processus sera inévitablement contre-productif, ce que nous rejeterons.

Nous coordonnons nos efforts avec nos partenaires internationaux et régionaux sur une base bilatérale et multilatérale. La situation en Libye a fait l'objet de discussions lors du Forum de coopération russo-arabe à Moscou. Nous l'analysons constamment dans nos contacts quotidiens avec les représentants de l'Union africaine, et nous sommes parvenus à un accord pour travailler ensemble à un règlement libyen. Notre objectif commun est d'aider les Libyens à surmonter leurs différences et à parvenir à un accord durable sur la question principale, à savoir la réconciliation nationale. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens à Paris, à Palerme et à Abou Dhabi, mais les engagements pris à l'époque sont malheureusement restés lettre morte.

Les acteurs régionaux ont un rôle important à jouer pour encourager les Libyens à mettre fin à l'effusion de sang et à reprendre les négociations. Nous notons le rôle de premier plan que l'Union africaine a

joué pour donner un nouvel élan au règlement libyen, notamment grâce à la conférence d'Addis-Abeba prévue en juillet. Nous sommes convaincus que tous les efforts internationaux visant à rétablir la paix et l'unité en Libye doivent idéalement être harmonisés, et nous soulignons une fois encore qu'un règlement politique ne devrait pas être une question de concurrence.

On a beaucoup parlé aujourd'hui du rôle joué par le Représentant spécial Salamé dans la mise en place d'un système harmonisé pour trouver une solution durable au conflit libyen, comme je viens de le mentionner. Mais nous devrions tous nous rappeler, sur la base de notre propre expérience, que pour que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye soit réalisable, elle doit pouvoir compter sur l'appui consolidé des acteurs internationaux et régionaux et de tous les acteurs politiques libyens. Une approche globale s'impose. Tenter d'aborder la situation de manière sélective ne fonctionnera pas, pas plus que les tentatives d'appliquer un principe qui voudrait que ce qui est permis pour l'un ne l'est pas pour les autres. L'embargo sur les armes doit être respecté par tous les acteurs sans exception.

La Russie et la Libye entretiennent des liens historiques profonds. Les relations entre nos deux États ont toujours été caractérisées par le respect mutuel. C'est pourquoi nous avons réussi à maintenir le contact avec toutes les forces politiques pendant toute la durée de la crise en Libye. La Russie va continuer d'œuvrer au rétablissement de la stabilité en Libye, y compris en soutenant les efforts de M. Salamé. Cela étant, nous serons strictement guidés par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies tels que l'obligation de garantir l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye. Nous appelons chacun à travailler sur cette base.

**M<sup>me</sup> Bekwa** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, et l'Ambassadeur Juergen Schulz de leurs exposés.

Ma délégation félicite le Secrétaire général António Guterres et M. Salamé pour leurs efforts inlassables en vue de réunir tous les acteurs et les parties prenantes pour parvenir à un accord sur le processus de paix, et leur exprime son plein appui. Nous saluons en particulier le travail du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, placé sous la direction du Président Sassou Nguesso, et appelons à

une coopération et collaboration accrues entre l'Union africaine et l'ONU afin de trouver une solution durable à la crise et d'appuyer une seule feuille de route pour la paix et la stabilité en Libye.

L'Afrique du Sud demeure préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire à Tripoli. Elle exhorte chacune des parties à réduire les tensions et à faire preuve de retenue afin d'éviter les destructions et les pertes en vies humaines dans la capitale, ainsi que la poursuite des souffrances infligées aux civils et aux migrants. Nous réaffirmons que tous les acteurs et les parties prenantes doivent s'engager à construire une paix durable en Libye sur la base d'un dialogue politique sans exclusive. Nous leur demandons tout particulièrement de s'engager pleinement en faveur de l'accord de cessez-le-feu conclu en septembre 2018 et d'éviter toute nouvelle escalade de la violence. À cet égard, l'Afrique du Sud continuera d'appuyer la convocation d'un forum national libyen pour la paix et la réconciliation, précédé d'une conférence de dialogue national, en vue d'unifier le peuple libyen. Nous sommes donc profondément préoccupés par le report du processus en raison de l'intensification des combats à Tripoli et dans ses environs. Il suffit de penser à là où nous en serions si les choses se déroulaient normalement et selon les délais fixés.

Nous appuyons les efforts que déploie actuellement l'Union africaine par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité, du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye et de l'engagement du Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Libye, tandis qu'ils poursuivent leurs contacts avec les principaux acteurs dans le pays. Le Conseil de sécurité doit soutenir tous les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique du différend et à promouvoir le dialogue politique.

En ce qui concerne le rapport d'activité du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Afrique du Sud ne considère pas les sanctions comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil destiné à accompagner un processus politique de paix et d'après-conflit. Si certains éléments des sanctions peuvent contribuer à donner l'impulsion nécessaire à l'obtention des résultats escomptés, l'accent devrait néanmoins être mis sur la création d'un environnement propice à l'instauration des conditions favorables à un processus de paix et à l'élimination des causes profondes du conflit. Toutefois, compte tenu de l'escalade militaire récente, l'Afrique du Sud estime

que l'application de l'embargo sur les armes, tel que renouvelé par la résolution 2420 (2018), est un élément important pour prévenir les flux illicites d'armes en Libye, qui accroissent le risque de prolifération des armes et aggravent l'instabilité au Sahel.

Nous appelons les parties qui fournissent des armes aux protagonistes en Libye à tenir un inventaire de ces approvisionnements afin qu'ils soient pleinement comptabilisés après le conflit. Nous devons éviter la situation passée où des tonnes et des tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs ont été fournies aux groupes qui combattaient le régime de l'époque. En effet, ces armes se sont par la suite retrouvées dans toute la région du Sahel, avec pour effet ce à quoi nous assistons aujourd'hui au Mali, au Burkina Faso, au Tchad, au Nigéria, au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés complets, mais très alarmants, sur les événements récents en Libye. Je me félicite tout particulièrement de la présence de M. Salamé au Conseil aujourd'hui. Nous le remercions des efforts infatigables qu'il déploie. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Juergen Schulz de son exposé très utile sur les travaux actuels du Comité du Conseil créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je le félicite de son leadership.

La Pologne demeure gravement préoccupée par la poursuite des affrontements à Tripoli et dans ses environs, en particulier par le fait que des avions, des drones et des roquettes sont utilisés. Nous condamnons les attaques contre la population et les infrastructures civiles, qui sont en augmentation, et réaffirmons notre position selon laquelle toutes les parties au conflit doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à instaurer immédiatement un cessez-le-feu et à collaborer avec l'ONU pour garantir la cessation complète de toutes les hostilités.

Nous appelons également toutes les parties à respecter pleinement l'embargo sur les armes et à s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre davantage le dialogue politique facilité par l'ONU. Dans ce contexte, nous devons souligner le rôle important du Groupe d'experts dans les travaux du Comité des

sanctions. Son indépendance et son autonomie sont essentielles pour que le Groupe d'experts, le Comité des sanctions et le Conseil puissent travailler en toute quiétude.

L'attentat terroriste récemment perpétré à Sabha nous rappelle avec force que les groupes terroristes saisiront toutes les occasions d'accroître leur présence en Libye. Par conséquent, toutes les parties doivent se dissocier des éléments terroristes et criminels impliqués dans les combats.

Pour terminer, nous pensons que le conflit en Libye ne doit être réglé que par des moyens pacifiques, car le pouvoir acquis par la force ne garantira pas aux Libyens une stabilité et une prospérité durables. La Pologne appuie donc pleinement tous les efforts déployés par le Représentant spécial Ghassan Salamé et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui opère dans des conditions difficiles, en vue de trouver une solution politique globale à la crise actuelle et d'instaurer la sécurité, la stabilité politique et économique et l'unité nationale en Libye.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye; l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs excellents exposés.

Le Pérou se déclare à nouveau profondément préoccupé par le conflit armé en cours en Libye qui, jour après jour, fauche de nombreuses vies, a des conséquences humanitaires dramatiques et des effets dévastateurs sur l'économie du pays. Pour y faire face, la meilleure alternative n'est autre que de trouver immédiatement une solution politique, en phase avec les avancées enregistrées à la Conférence d'Abou Dhabi. C'est pourquoi nous considérons comme prioritaires l'instauration immédiate et sans conditions d'un cessez-le-feu, et le retour à la table des négociations. Il va sans dire qu'il faut que la rhétorique agressive et les intérêts individuels soient traduits en actions concrètes pour le bien-être et la protection de la population civile. À cette fin, il est nécessaire que la communauté internationale, en particulier les pays qui ont une influence sur les parties, accompagnent le processus, passe outre aux considérations stratégiques ou économiques, et évitent

une vacance du pouvoir que les groupes terroristes et extrémistes sont déjà en train d'exploiter, comme le Représentant spécial et d'autres délégations l'ont dit.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les violations flagrantes de l'embargo sur les armes sur ce territoire. Nous avons observé avec préoccupation le débarquement récent de véhicules blindés dans un port de Tripoli. Ce sont des situations qui ne font que contribuer à perpétuer le conflit au détriment des intérêts directs de la population civile, car la majeure partie des recettes engrangées actuellement en Libye sont consacrées essentiellement à l'achat d'armements.

Dans ce contexte, et compte tenu du déplacement forcé de dizaines de milliers de personnes et de la mort de centaines de personnes, nous soulignons la responsabilité qu'a le Conseil de protéger la population civile contre ces crimes atroces. Cela suppose, entre autres choses, de veiller obligatoirement au respect des dispositions du droit international humanitaire qui s'applique à tous les conflits, y compris le conflit libyen, sans distinction ni « deux poids, deux mesures ». Ceci ne doit pas empêcher l'application nécessaire du principe de responsabilité pour ces crimes, à commencer par les attaques criminelles délibérées contre la population civile et les infrastructures critiques. Les auteurs de tels crimes doivent être jugés par la justice libyenne et, de manière complémentaire, par la Cour pénale internationale.

Pour terminer, le Pérou réitère son ferme appui aux efforts visant à empêcher une fragmentation plus grande du pays au travers d'une solution politique, et à revenir à la voie qui a permis d'enregistrer des progrès grâce aux efforts inlassables du Représentant spécial Ghassan Salamé, à qui nous réitérons tout notre appui.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les intervenants de leurs exposés pénétrants présentés ce matin. Nous remercions aussi M. Salamé, et l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de leurs efforts de médiation visant à réduire les tensions et à parvenir à un règlement au conflit en cours dans ce pays. M. Salamé peut compter sur l'appui de la République dominicaine.

Il y a à peine deux mois nous étions optimistes concernant la Libye. Nous nourrissions l'espoir de parvenir à une solution politique, et étions confiants que la conférence nationale qui devait se tenir au cours de la deuxième semaine d'avril nous rapprocherait du jour de la réconciliation. Ces espoirs se sont aujourd'hui estompés,

car la Libye est à nouveau au seuil d'une conflagration généralisée. La matérialisation des offensives militaires sape les progrès accomplis, facilités essentiellement par la Mission d'appui des Nations Unies. Cette flambée de violence constitue en outre une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

C'est pourquoi nous appelons à la cessation de toutes les violences, non seulement des offensives militaires, mais aussi de la rhétorique agressive qui attise les tensions. Nous exhortons aussi les parties au conflit, en particulier l'Armée nationale libyenne dirigée par le général Haftar, à renouer le dialogue en vue de parvenir à une solution à cette crise et de relancer le processus politique. Nous appelons aussi les parties à s'engager à protéger les civils et les infrastructures civiles, et à permettre l'accès sans discrimination de l'aide humanitaire aux zones touchées par le conflit, conformément au droit international humanitaire. En outre, nous demandons que soient mis en place des mécanismes sûrs et capables de fonctionner sans entraves pour aider la population civile, et permettre notamment l'accès au personnel médical.

L'attaque lancée dimanche dernier par des hommes armés illustre la manière dont ce conflit aggrave les conditions de vie de la population : ils ont occupé une station abritant un réseau de canalisations qui conduit l'eau depuis le Sahara vers l'ouest du pays afin de priver des centaines de milliers de Libyens de cette ressource, et menacé de ne pas rétablir le service tant qu'il ne serait pas répondu à leurs revendications. Cet acte atroce que nous condamnons catégoriquement constitue une violation du droit international humanitaire. Nous exigeons des parties qu'elles s'abstiennent de s'attaquer aux infrastructures critiques conçues pour assurer la survie de la population.

De même, nous engageons la communauté internationale à respecter les obligations établies au titre de l'embargo sur les armes du fait des violations présumées, comme le montrent les pièces d'artillerie et les véhicules dotés de technologies de pointe, notamment les drones, qui sont utilisés par les parties au conflit. Les États Membres sont tenus de respecter les dispositions énoncées dans le régime de sanctions imposé à la Libye et de s'abstenir de fournir, de vendre ou de transférer tout type d'armes, de munitions et leurs matériels connexes, sans exception. Nous exhortons à nouveau les États qui fabriquent des armes et ceux qui importent des armes, des munitions et du matériel connexe à renforcer les modalités de transfert et les mécanismes



de contrôle pour éviter que les zones de conflit soient la destination finale de ces armes, empêchant ainsi les transferts irresponsables et contribuant à sauver des vies et à désamorcer la crise.

En un mois et demi à peine, le conflit s'est encore une fois intensifié, coûtant la vie à 510 personnes, en blessant 2467 autres, et en déplaçant jusqu'à 75 000. S'il se poursuit, ce conflit pourrait entraîner en peu de temps un exode massif, qui sera la prochaine grande crise humanitaire dans la région. Nous craignons également que cette situation permette à des groupes extrémistes de reconquérir le territoire d'où ils avaient été chassés au prix d'importants efforts. Voilà pourquoi le Conseil ne doit pas rester impassible. Tous ses membres doivent unir leurs voix pour faire cesser ce qui a lieu actuellement à Tripoli et dans ses alentours. Nous ne pouvons sous-estimer combien est fragile la cohésion sociale de ce pays, qui ne pourra pas résister à ce choc ni faire face aux graves conséquences humanitaires qui en résulteront.

Par ailleurs, nous condamnons les attaques et les actes d'intimidation et de violence à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, y compris les journalistes, et nous espérons que les crimes commis à leur encontre feront l'objet d'enquêtes. Nous croyons aussi que les organisations de la société civile sont autonomes et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement d'une démocratie. C'est pourquoi elles ne doivent faire l'objet d'aucune restriction ni être soumises au consentement, ou non, de forces internes en Libye lorsqu'elles veulent entrer en contact avec la communauté internationale ou lorsqu'elles s'acquittent de leurs tâches auprès des communautés et des citoyens.

Nous demandons aux parties d'accorder à tout moment la priorité à la protection des enfants, de se conformer au droit international humanitaire, de cesser immédiatement de recruter des enfants pour les utiliser comme soldats dans le conflit, et de libérer immédiatement tous les enfants détenus pour association ou association présumée à des groupes armés.

La République dominicaine croit fermement que la solution au conflit libyen ne saurait être militaire, mais politique, et qu'elle doit être trouvée au prix d'un consensus entre les parties. Nous saluons et apprécions le courage, la détermination et l'engagement dont fait preuve l'équipe de la MANUL dirigée par M. Salamé sur le terrain en ces heures cruciales.

Enfin, comme d'autres collègues, nous nous réjouissons de la libération de M. Moncef Kartas, qui était détenu à Tunis pour avoir exercé ses fonctions de membre du Groupe d'experts du Comité des sanctions concernant la Libye. Nous espérons que la lumière sera faite sur cette affaire dans les plus brefs délais.

**M<sup>me</sup> Van Vlierberge** (Belgique) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier vivement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, pour son intervention et pour sa présence parmi nous aujourd'hui. Je tiens à le saluer et à le remercier particulièrement pour son travail et son engagement inlassable, ainsi que l'ensemble du personnel de la Mission opérant dans un environnement particulièrement difficile. Je remercie également le Commissaire Chergui et l'Ambassadeur Schulz pour leurs exposés éclairants.

Les combats ont désormais commencé il y a à peu près deux mois et perdurent malgré plusieurs appels à une trêve humanitaire. La Belgique soutient ces appels et regrette qu'ils aient été rejetés. Il est de plus en plus clair pour tous que la situation militaire stagne : c'est donc malheureusement exactement ce que beaucoup d'entre nous craignaient.

Le briefing d'aujourd'hui nous rappelle à juste titre que ce sont les civils libyens, ainsi que les migrants les plus vulnérables, qui paient le plus lourd tribut d'un rejet de la solution politique. La Belgique appelle toutes les parties à respecter leurs obligations au regard du droit international humanitaire, y compris s'agissant de la protection des civils. Nous appelons en particulier les parties à s'abstenir de toute violation grave à l'égard des enfants, y compris par le recrutement et l'utilisation de ceux-ci dans les combats. La Belgique salue le courage du personnel médical et humanitaire qui paie un prix élevé pour sa détermination.

À ce stade, les grands gagnants de la situation actuelle sont les terroristes : l'option militaire ne mènera qu'au chaos et à la déstabilisation du pays en permettant à Daech de mener une stratégie de guérilla. Elle menace fondamentalement les progrès accomplis.

Au-delà de l'imputation de la responsabilité des combats, la Belgique tient à rappeler que ceux qui se sont rendus coupables de violations graves du droit international humanitaire et, plus largement, ceux qui menaceraient la paix en Libye, devront rendre compte de leurs actes. Tous les chefs, militaires ou civils, qui exercent un contrôle, une autorité et un commandement

effectifs sur leurs subordonnés pourraient être tenus pénalement responsables des crimes commis par ces derniers et poursuivis devant les tribunaux nationaux ou la Cour pénale internationale.

La Belgique soutient le travail du Représentant spécial et de l'ensemble de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et appelle les parties à retourner à la table des négociations, sans conditions. L'urgence d'un cessez-le-feu reste d'actualité.

Enfin, la Belgique appelle au strict respect par tous de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil. Les violations de cet embargo ont en effet, comme l'a encore également souligné M. Salamé, pour conséquence de prolonger le conflit et les souffrances du peuple libyen. Il convient à cet égard de souligner le travail essentiel effectué par le Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011), groupe avec lequel le Conseil a exhorté tous les États à coopérer pleinement. À cet égard, nous sommes également encouragés par les dernières nouvelles nous venant de la Tunisie quant à la libération de l'expert qui était depuis plusieurs semaines détenu, et ce en dépit de son immunité.

En conclusion, je tiens à souligner, comme mon collègue français, les convergences qui existent ici au sein du Conseil relatives à la situation en Libye, et j'espère dès lors que le Conseil pourra s'exprimer très prochainement à travers l'adoption d'une résolution.

**M. Sipaco Ribala** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, pour l'exposé détaillé qu'il nous a présenté. Nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter, dans la mesure du possible, que la paix et le calme reviennent en Libye pendant ce mois sacré du ramadan, et pour lui réitérer, ainsi qu'à toute la Mission, notre ferme appui dans leur tâche difficile consistant à trouver une solution politique pacifique et négociée en Libye, en dépit de la situation difficile que connaît actuellement le pays, en particulier à Tripoli, du fait de l'intensification de l'offensive militaire lancée le 4 avril dernier.

Par ailleurs, nous nous associons à la déclaration faite précédemment par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, à qui nous exprimons notre profonde gratitude pour avoir fait part au Conseil du point de vue de l'Union africaine (UA) sur la question à l'examen. Nous nous félicitons de sa contribution et espérons qu'elle se poursuivra à

l'avenir, étant donné la nécessité d'une coordination et d'un partenariat conjoints entre l'ONU et l'UA pour traiter les questions de cette nature dans le contexte de toutes les crises en cours sur le continent africain.

Nous remercions également de son exposé l'Ambassadeur Schulz, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Huit ans après le début de la crise, la situation en Libye, loin de s'être améliorée, se détériore par moments, ce qui nous préoccupe vivement. L'aggravation de cette crise ne fait que mettre en évidence les difficultés du Conseil à mettre fin à ce conflit, qui aurait pu être évité, comme nous l'avons dit précédemment. Voilà pourquoi il est nécessaire de redoubler d'efforts pour améliorer la situation par la voie du dialogue et trouver sans tarder une solution politique.

Cela étant dit, et faisant écho au communiqué publié par l'Union africaine le 24 avril dernier, nous réitérons notre appel à une cessation immédiate des hostilités et au respect de la souveraineté et de l'unité de la Libye, ainsi qu'à la protection des civils et des migrants. Nous rappelons également aux parties qu'elles doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme afin de garantir la sécurité des civils.

En outre, nous voudrions réaffirmer notre opposition à toute ingérence étrangère, en encourageant les acteurs tiers extérieurs à user le plus possible de leur influence sur les parties pour parvenir à une cessation immédiate des hostilités, au lieu d'attiser les tensions. Cette ingérence ne fait qu'envenimer la situation, et le Conseil doit en tenir compte et prendre les mesures qui s'imposent. De même, le Conseil doit condamner les actes de cette nature et y mettre complètement fin. À cet égard, nous estimons que le Conseil doit engager une réflexion approfondie sur les violations continues de l'embargo sur les armes, car il s'agit là d'un autre élément qui rend le conflit encore plus complexe.

Pour terminer, je tiens à souligner la préoccupation de notre délégation au sujet de la situation humanitaire, qui atteint des niveaux alarmants, avec près de 500 morts rien qu'à Tripoli et plus de 75 000 déplacés, selon des informations officielles. Ces chiffres continueront d'augmenter si une solution urgente n'est pas trouvée. Nous réaffirmons qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit.

Les violations continues des droits de l'homme demeurent à l'ordre du jour, en particulier le sort des plus de 6 800 migrants et déplacés qui sont détenus dans des centres de détention par des groupes armés et des trafiquants. Le peuple libyen a besoin d'un appui international fort pour faire face à cette crise par la voie du dialogue, en revenant au cadre du Plan d'action des Nations Unies, comme cela était prévu.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier les intervenants pour leurs exposés instructifs, mais sobres et, de fait, alarmants.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite du conflit et la possibilité d'une escalade locale et régionale de la violence. Il revient à toutes les parties de faire tout leur possible pour éviter une nouvelle escalade et chercher une solution pacifique au conflit. Comme nous l'avons entendu une fois de plus dans l'exposé présenté aujourd'hui, ce conflit encourage et renforce les terroristes et les extrémistes, avant tout au détriment de la population civile.

Le conflit en Libye a provoqué une catastrophe humanitaire. Plus de 75 000 personnes ont fui leurs foyers et plus de 400 autres ont été tuées depuis le début du conflit. En outre, le sort de nombreux réfugiés et migrants en Libye est particulièrement inquiétant, notamment ceux qui se trouvent dans les « centres de détention », dont certains sont situés à proximité immédiate des combats.

Nous condamnons et déplorons vivement les attaques contre les civils, les infrastructures civiles et le personnel de santé. Nous appelons les parties au conflit à honorer le droit international humanitaire et à garantir un accès sûr et durable pour les acteurs humanitaires.

Je tiens également à souligner que de nombreuses organisations locales de la société civile font un travail extrêmement important sur le terrain dans un environnement difficile. Je tiens notamment à souligner l'action des défenseurs des droits de l'homme, qui s'expriment souvent en prenant des risques personnels considérables. L'Allemagne condamne les attaques, l'intimidation et la violence contre les défenseurs des droits de l'homme, notamment les femmes qui défendent les droits de la personne et les journalistes.

Nous exhortons toutes les parties à revenir à la table des négociations et à accepter un cessez-le-feu immédiat, comme l'a proposé le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil doit envoyer un signal clair aux parties libyennes – pour l'arrêt des offensives

militaires et la recherche d'une solution politique. Nous réitérons notre ferme appui au Représentant spécial et au processus de paix dirigé par l'ONU, que nous considérons comme le seul moyen d'obtenir des résultats tangibles. Nous appuyons l'appel du Représentant spécial à l'adoption d'une résolution du Conseil, qui doit comporter trois éléments principaux – premièrement, un cessez-le-feu immédiat; deuxièmement, la reprise du processus politique; et troisièmement, la stricte application de l'embargo sur les armes.

S'agissant de la reprise du processus politique, nous demeurons convaincus qu'un format ouvert tel que la conférence nationale représente la meilleure chance de parvenir à une solution pacifique et non exclusive. Il faut revenir dans les plus brefs délais au processus politique sans exclusive, en faveur duquel le Représentant spécial n'a cessé d'oeuvrer.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le nombre alarmant et apparemment illimité d'armes utilisées en Libye est réellement choquant et contribue à l'aggravation continue du conflit. Le nombre d'armes lourdes importées en Libye est en augmentation en dépit de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil. L'afflux considérable d'armes mises à la disposition des parties au conflit est une des causes principales de la catastrophe humanitaire en Libye, et nous sommes gravement préoccupés par la persistance des violations de l'embargo. Nous exhortons tous les acteurs, étatiques et non étatiques, à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour garantir la stricte mise en œuvre de l'embargo sur les armes.

Avant de terminer, je voudrais évoquer la situation de M. Moncef Kartas, qui est membre du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. L'arrestation et le placement en détention de M. Kartas nous préoccupent grandement, car son immunité en sa qualité d'expert des Nations Unies en mission le protège contre toute arrestation ou mise en détention. L'immunité du personnel et des experts des Nations Unies est un élément important de notre système multilatéral. Elle doit être protégée et défendue. Nous jugeons encourageantes les dernières nouvelles reçues de Tunis à cet égard. Nous attendons avec intérêt de recevoir des informations plus détaillées sur la procédure à suivre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Nous tenons en premier lieu à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, le Commissaire Chergui et l'Ambassadeur Schulz de leurs exposés. Le mois dernier, nous avons espéré que M. Salamé serait venu en personne nous annoncer de bonnes nouvelles, aujourd'hui il est présent au Conseil de sécurité mais c'est apparemment pour nous donner de sombres nouvelles.

L'Indonésie se joint aux autres délégations pour exprimer sa profonde préoccupation face à la situation en Libye. Je souhaite porter quatre points à l'attention du Conseil.

Premièrement, l'Indonésie appelle à la cessation des hostilités en Libye. Nous réitérons l'appel lancé le 10 mai par le Conseil de sécurité à toutes les parties afin qu'elles s'engagent en faveur d'un cessez-le-feu et de la désescalade et en reviennent au processus de médiation dirigé par l'ONU. Nous redisons également que la paix et la stabilité durables en Libye ne sont possibles que par des moyens politiques. Aucune solution militaire n'y contribuera. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, pour que la communauté internationale retrouve une position unifiée sur la Libye en vue de mettre fin à la crise actuelle. Le Conseil a toujours manifesté son appui au travail du Représentant spécial et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et aujourd'hui l'Indonésie tient à leur réaffirmer son appui continu. Nous appelons tous les partenaires – l'ONU et les organisations régionales, y compris l'Union africaine – à maintenir leur soutien et à continuer d'œuvrer à la paix en Libye.

Deuxièmement, l'Indonésie appuie la convocation de la conférence nationale libyenne. Même si la date initialement prévue pour la tenue de la conférence nationale en avril est passée, nous ne devons pas oublier que nous étions tout proches du but. Nous pouvons revenir à ce stade et reprendre là où nous en étions. L'Indonésie est pour que la conférence nationale se tienne dans les plus brefs délais afin que tous les Libyens puissent débattre pacifiquement de l'avenir de la Libye, mais pour cela il faut un cessez-le-feu.

Troisièmement, l'Indonésie réitère son appel à une pause humanitaire durant le mois du ramadan. Nous suivons attentivement les informations en provenance de Libye. C'est triste à dire, mais les chiffres sont décourageants. Le 17 mai, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que 126 civils ont été tués, dont 29 décès confirmés, et que plus de 75 000 personnes ont été déplacées par les hostilités,

dont 48 % d'enfants. On estime que 100 000 personnes, hommes, femmes et enfants, restent pris au piège dans des zones à proximité immédiate des lignes de front, et que plus de 400 000 personnes se trouvent dans des zones directement touchées par les affrontements, comme l'a mentionné le Représentant spécial. Des coupures d'eau et d'électricité sont signalées à proximité des lignes de front, et l'accès aux marchés et aux vivres est très limité. Chaque nouvelle journée de violence est synonyme de plus de morts, de blessés et de personnes déplacées. Chaque nouvelle journée d'inaction de la part du Conseil se traduit par de nouveaux morts. La situation se détériore, et cela doit s'arrêter. Nous devons entendre l'avertissement de M. Salamé quant au danger d'une guerre civile, qui tôt ou tard toucherait les femmes, les enfants et l'ensemble de la population. Rien n'est plus tragique que des frères et sœurs qui s'affrontent.

Enfin, l'Indonésie appelle à protéger les civils à Tripoli et dans le reste de la Libye. Nous sommes attristés par le nombre croissant de victimes civiles causées par cette crise. Mais nous sommes également préoccupés par la sécurité du personnel de l'ONU, ainsi que des travailleurs médicaux et humanitaires sur le terrain. Le Représentant spécial, M. Salamé, nous a dit que les établissements de santé et les ambulances sont pris pour cible, en violation de la résolution 2286 (2016). Il est important que toutes les parties respectent le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et ne s'en prennent pas aux civils ou aux travailleurs humanitaires. Des efforts doivent être déployés pour venir en aide aux personnes dans le besoin, et ces efforts doivent être facilités afin d'atteindre ces personnes et de sauver des vies innocentes.

Pour terminer, j'appelle toutes les parties en Libye et tous les pays qui se préoccupent du sort du peuple et des enfants libyens à faire taire les armes et à donner une chance à la paix afin que les hommes, les femmes et les enfants en Libye puissent célébrer la fin du ramadan et la fête de l'Eïd al-Fitr cette année et pour de longues années à venir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

**M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) :** Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur les graves événements qui se déroulent à Tripoli depuis plus de 50 jours. Je remercie

également M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Juergen Schulz, qui nous a donné un aperçu des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Huit ans se sont écoulés depuis que le point intitulé « La situation en Libye » a été inscrit à l'ordre du jour Conseil de sécurité. Des événements importants se sont produits depuis lors. Le Conseil de sécurité a adopté nombre de résolutions et de déclarations du Président en faveur de la paix et de la sécurité dans mon pays. Le Conseil a envoyé une mission politique dans le plein sens du mot, dirigée actuellement par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, pour accompagner le peuple libyen et mettre fin à ses épreuves. La Mission a déployé des efforts considérables, qui ont abouti à la signature de l'Accord politique de Skhirat en 2015.

À la suite de la signature de cet Accord, le Conseil de la présidence a été formé à Tripoli et reconnu par la communauté internationale. Depuis lors, le Gouvernement libyen n'a épargné aucun effort pour instaurer la stabilité sur l'ensemble du territoire libyen en s'occupant de quatre dossiers principaux, à savoir la sécurité, l'économie, la situation dans le sud du pays et les préparatifs en vue des élections.

Des progrès notables ont été accomplis dans le pays suite à la mise en place de dispositifs de sécurité, en étroite coopération avec la communauté internationale, grâce à la saisie des armes, le rétablissement de l'ordre public et le retour progressif des institutions publiques. Parmi les premiers objectifs fixés par ces institutions figurait la lutte contre le terrorisme, conformément à leurs prérogatives et à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Des forces de sécurité nationales – unifiées, renforcées et placées sous l'autorité exclusive du Gouvernement d'entente nationale – ont été mises en place à cette fin. Le groupe terroriste Daech a été chassé de Syrte et d'autres régions de la Libye, grâce au sacrifice de nos jeunes qui ont payé de leur vie pour extirper ce cancer de la Libye.

Cela a été fait dans le cadre de notre coopération stratégique avec les États-Unis et de notre adhésion à la coalition internationale contre le terrorisme. Par ailleurs, mon pays a honoré ses engagements internationaux, notamment en ce qui concerne les armes chimiques, comme l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques l'a certifié en janvier 2018. Des tonnes d'armes chimiques ont été éliminées, grâce à l'appui de la communauté internationale. Nous avons également réalisé des progrès en matière de droits de l'homme et

de migration, notamment grâce aux efforts déployés par les garde-côtes libyens, avec leurs maigres ressources, pour sauver des milliers de migrants au large des côtes libyennes – en travaillant au quotidien avec des organisations internationales.

Je voudrais également évoquer l'économie, domaine dans lequel des progrès notables ont été accomplis grâce à un programme de réformes visant à réduire les dépenses, à augmenter les recettes de l'État et à appuyer la National Oil Corporation. Le Gouvernement a pu augmenter la production pétrolière, réduire le déficit et le taux d'inflation et répondre aux besoins fondamentaux des citoyens, notamment les besoins alimentaires et en médicaments, tout en poursuivant les réformes économiques. Voilà certains des efforts qui ont été déployés.

Par ailleurs, le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale a fait preuve d'une grande souplesse lors des réunions tenues à Paris, à Palerme et à Abou Dhabi et nous avons poursuivi le dialogue avec ceux que nous pensions être nos partenaires dans le cadre du processus politique, en coopération avec l'ONU. Alors que les Libyens commençaient à voir les premiers signes d'un avenir meilleur, après l'annonce par M. Salamé de la tenue imminente de la conférence nationale et la visite du Secrétaire général en Libye, Haftar a lancé son agression fourbe contre Tripoli, où vit un tiers de la population libyenne. Ses forces ont commis et continuent de commettre des violations qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ses forces ont bombardé arbitrairement des zones civiles, notamment des écoles, des entrepôts et des aéroports civils. Ces attaques ont fait plus de 500 morts et près de 3 000 blessés à ce jour, et ont provoqué le déplacement de plus de 100 000 personnes. Parmi ces violations figurent également le recrutement d'enfants, la torture et le meurtre de détenus avec sang-froid et l'enlèvement de journalistes couvrant la guerre. Par exemple, deux journalistes, Mohamed Al-Qurj et Mohamed Al-Shibani, ont été enlevés il y a deux semaines. Nous espérons en savoir plus sur leur sort bientôt.

La liste des violations est très longue, à laquelle il faut ajouter un crime sans précédent, à savoir que l'approvisionnement en eau de la capitale depuis le sud de Tripoli, où sont basées les forces de Haftar, a été coupé. Le bilan des violations est lourd et a été dûment établi. Nous avons adressé une lettre au Conseil de sécurité pour demander que soit créée une commission d'établissement des faits pour vérifier ces atteintes et violations. Nous

avons également demandé que soient identifiés les pays qui appuient l'agression et qui apportent un appui militaire à cette fin, selon les aveux des agresseurs.

L'arsenal militaire utilisé pendant cette agression est connu de tous. Il est clair pour tout le monde qu'il y a des pays qui fournissent aux agresseurs des armes de tout type depuis des années – des avions, des missiles et du matériel moderne – en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Cela a également été établi noir sur blanc dans les rapports du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1973 (2011). Jusqu'à quand ces ingérences se poursuivront-elles sans qu'on n'y fasse rien, alors que tout le monde sait qui est impliqué et qu'elles font obstacle à une solution à la crise en Libye? Il s'agit d'un mépris des lois et des résolutions internationales. L'appui apporté aux agresseurs ne fait que prolonger la guerre, alourdir le bilan des victimes parmi les civils, détruire les infrastructures, porter atteinte au tissu social et compliquer l'avenir de notre pays et nos relations futures avec les autres pays.

Le Gouvernement d'entente nationale a le droit souverain de défendre ses citoyens, et nous comptons bien poursuivre notre lutte contre le terrorisme sur l'ensemble du territoire libyen. Malheureusement, l'agression et le vide sécuritaire qu'elle a provoqué ont permis le retour de Daech, ce groupe que nous avons combattu et expulsé de Syrte et d'autres régions libyennes, dans le cadre de combats qui ont fait près de 800 martyrs et des milliers de blessés.

Certains prétendent que cette agression à Tripoli vise à lutter contre le terrorisme, alors que les forces qui défendent cette ville aujourd'hui sont les mêmes forces qui ont lutté contre Daech et libéré Syrte. Tout récemment, Daech a perpétré une série d'attentats terroristes dans le sud du pays, notamment dans les villes de Sabha, Ghoudwa et Zalla. Ce sont là les conséquences de l'agression lancée contre Tripoli. Où sont les forces de Haftar – ces forces qui prétendent qu'elles contrôlent la région du sud et assurent la sécurité de ces villes? À notre avis, cette agression des forces de Haftar a provoqué des conflits et des tensions tribaux que nous essayons d'apaiser depuis des années grâce à diverses mesures et à une campagne nationale axée sur la sécurité, les services et l'assistance sociale.

Je regrette de le dire, mais cette guerre est un échec cuisant de l'ONU s'agissant du respect de ses engagements envers la Libye, un pays qui occupe une place importante sur l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Celui-ci a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales,

mais s'est montré incapable de le faire. Le Conseil s'est montré incapable de faire cesser cette agression et de faire respecter ses résolutions, qui ont été violées par de nombreux pays sous forme d'ingérences néfastes en Libye. En outre, le Conseil s'est montré incapable de protéger les civils de ces violations et de ces actes d'agression.

Le Gouvernement d'entente nationale estime que le Conseil de sécurité doit assumer aujourd'hui sa responsabilité historique en rectifiant le tir. Plus que jamais, le Conseil doit faire plus que se contenter d'exprimer ses préoccupations. Il doit veiller à la mise en œuvre de ses résolutions et nommer et condamner l'agresseur. Il doit obliger les forces de l'agresseur à retourner à leurs positions antérieures. Il n'est pas logique de traiter l'agresseur et l'agressé sur un pied d'égalité. Il n'est pas logique de demander à l'agressé de déposer les armes, alors que l'agresseur n'est pas retourné à l'endroit d'où il est venu. Haftar a répondu à l'appel lancé par M. Salamé en faveur d'une trêve pendant le mois saint du ramadan en y opposant une fin de non-recevoir. Il a proclamé le djihad et continué de se battre. Il a réaffirmé cette posture lors de ses rencontres avec plusieurs médiateurs internationaux.

Pour terminer, nous avons toujours appelé à la paix et à la réconciliation, mais nous avons été contraints de faire la guerre pour défendre notre peuple, notre capitale et l'espoir nourri par les Libyens d'avoir un État civil et démocratique. L'agression contre Tripoli n'est rien d'autre qu'un coup porté contre la légitimité, qui torpille le processus politique et vise à rétablir un régime totalitaire et le pouvoir d'un seul.

Nous demandons au Conseil d'appuyer les efforts menés par le Représentant spécial du Secrétaire général Ghassan Salamé pour entamer un processus politique qui puisse être couronné de succès et prenne en compte les nouvelles réalités. Il s'agit de faire en sorte que la Mission des Nations Unies parvienne à trouver un nouveau mécanisme qui permette d'instaurer un dialogue avec tous les Libyens sans exclusion et sans lier ce processus à une personne en particulier. Les règles de négociation ne sont plus les mêmes après cette trahison et cette agression. La Libye est plus grande que tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 10.*